

# L'INFO BOURG



GRATUIT

Problème de logement?



Comité populaire Saint-Jean-Baptiste  
418-522-0454

Le journal du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste | www.compop.net | Vol. 28, no. 6 | printemps 2017



L'action du BAIL devant la Régie du logement le 2 février dernier.

## Taux d'augmentation des loyers La Régie du logement forcée de reculer

À lire en page 3



Crédit photo : Véronique Laflamme

## Le Compop tourne une page de son histoire

Page 2

## Le PPU de la colline parlementaire sera rouvert

Page 5

## Haro sur l'hôtellerie illégal

Pages 8 et 9

### UNE TONNE D'ACTIVITÉS !!! TOUS LES JOURS, À LA NINKASI DU FAUBOURG

Lundi

19H00 PUB CORN PROJECTION  
PROJECTION DE FILM D'AUTEUR

PUB QUIZ QUÉBEC  
JEU QUESTIONNAIRE

21H30 LES DOUTEUX  
PROJECTION DE VIDÉOS  
CHOQUANTES

Mardi

21H30 KARAOKÉ  
CHOISIS TA TOUNE !

Mercredi

20H00 LA VIE  
IMPROVISATION

22H00 KARAOKÉ  
CHOISIS TA TOUNE !

Jeudi

21H30 KARAOKÉ  
CHOISIS TA TOUNE !

Vendredi

21H30 KARAOKÉ  
CHOISIS TA TOUNE !

Samedi

21H30 KARAOKÉ  
CHOISIS TA TOUNE !

Dimanche

19H00 TOURNOI DE POKER

21H30 KARAOKÉ  
CHOISIS TA TOUNE !

...ET ENCORE PLUS !!!

  
**ninkasi**  
BIÈRES & CULTURE  
Saint-Jean

# Ce n'est qu'un au revoir, camarade

Par Marie-Ève Duchesne et Denis Bélanger

Dans les dernières semaines, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste a vu un vent de changement au sein de sa permanence. Après vingt ans de militance au Compop, dont seize comme salarié, Nicolas Lefebvre Legault a quitté vers un nouveau défi comme conseiller à l'information au Conseil central de Québec et Chaudière-Appalaches (CSN).

On peut dire que son implication dévouée dans notre journal *L'Infobourg* aura probablement aidé Nicolas à obtenir ce poste. En effet, depuis vingt ans, Nicolas a travaillé d'arrache-pied à la production de ce journal de quartier, à la rédaction et à la coordination du projet. Au cours de son implication, c'est à plus de 80 numéros de *L'Infobourg* que ce dernier aura participé. Le Comité de rédaction souhaite donc le remercier chaudement pour toute la passion transmise à travers ces nombreuses pages.

La communication a toujours été au cœur de son travail... ou presque ! Bien que désirant ardemment se pousser à la moindre sonnerie du téléphone, Nicolas aura amené le Comité populaire à se moderniser avec les réseaux sociaux. Difficile au début (oui, il fut un temps où Nicolas n'était pas trop porté sur l'informatique), c'est maintenant près de 1 700 clics sur la page Facebook qu'on lui doit. Et que dire du nombre de photos qui alimentent notre site web et notre Facebook ! Vingt ans de Nicolas au Compop, c'est plus de 30 000 photos amassées au fil du temps (certaines resteront cachées pendant bien longtemps).

Parler de Nicolas sans parler de son implication au FRAPRU serait un sacrilège ! Il n'y a pas de doute, le droit au logement, ça le passionne, ça l'indigne, ça le motive. Nicolas aura été le plus fidèle délégué au FRAPRU pendant toutes ces années. On lui compte aussi plusieurs années d'implication au conseil d'administration de ce regroupement national. Au total, on lui doit plus de 1 700 heures passées en assemblées générales, plus d'un million de pas



Nicolas posant ici fièrement avec son drapeau rattrapé au pas de course.

faits lors des manifestations et une centaine de pas de course pour rattraper un drapeau du FRAPRU envolé.

Qui aurait cru, quand il a passé la porte de l'Université populaire, qu'il resterait plus de vingt ans au sein du Comité. À ce légendaire barbu qui ne l'est plus, on souhaite encore vingt ans de luttes acharnées pour les droits des travailleurs et des travailleuses syndiqués, contre les budgets d'austérité. Et si le cœur lui en dit, il y aura toujours une lutte pour le droit au logement qui sera heureuse de le compter parmi ses militantes et militants.



Crédits photos : André Query

## L'INFO BOURG



Journal de quartier publié à 6 500 exemplaires, cinq fois par an depuis 1990, *L'Infobourg* est un média libre et participatif qui défend sans ambages les droits et les intérêts des classes populaires. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs et auteures. Écrivez-nous, passez nous voir!

Comité de rédaction pour ce numéro : Marie-Ève, Colin Laverdure, Nicolas Lefebvre Legault, Agathe Légaré et Fabien Abitbol.

Correction : Catherine Duchesneau  
Mots croisés : Agathe Légaré  
Infographie : Vania Wrigh-Larin  
Publicité : Marie-Ève Duchesne (418-522-0454)

Adresse : 780, rue Sainte-Claire, Québec, G1R 1P9  
Tél. : 418-522-0454  
Site web: [www.compop.net](http://www.compop.net)  
Courriel : [comite.populaire@videotron.ca](mailto:comite.populaire@videotron.ca)

Veuillez noter que notre politique d'information est sur le site web du Compop : [www.compop.net/polinfo](http://www.compop.net/polinfo).

La publicité est la principale source de revenus de *L'Infobourg*. Le déficit d'opération du journal est assumé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, un organisme communautaire principalement financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, Centraide et par des activités d'autofinancement.

## Une place publique hivernale dans notre quartier

(La rédaction) Une première place hivernale éphémère a pris vie devant le parvis de l'église Saint-Jean-Baptiste cet hiver. Ce projet se veut une continuation du projet d'aménagement de l'espace public estival créé l'été dernier sur le même parvis.

Première en son genre, cette installation a été finalisée le samedi 28 janvier. Elle sera ouverte à tous et à toutes, accessible gratuitement tout l'hiver. Le but du projet est de générer la rencontre de mouvements pour créer un moment d'arrêt à l'abri des inconforts hivernaux. Les parois intérieures de l'installation sont recouvertes de branches de pin pour stimuler l'imaginaire collectif en évoquant des caractéristiques festives de l'hiver québécois.

Cette œuvre a été réalisée par le collectif Les Malcommodes, lequel réunit sept étudiants et étudiantes de l'École d'architecture de l'Université Laval qui se donnent comme mission d'établir un lien entre l'humain et le territoire qu'il habite.



Photo : courtoisie

# La saga de la Régie du Logement : une grande victoire pour les locataires

Par Colin Laverdure

Cette année, la Régie du logement avait décidé de ne pas publier les estimations de hausses de loyer. L'outil alternatif qu'elle proposait, inutilisable, laissait les locataires sans défense contre les hausses abusives des propriétaires (rappelons qu'il est possible de refuser une hausse de loyer tout en conservant son logement). Les groupes en logement dans la région de Québec, dont le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, décidèrent de mener une campagne contre la Régie pour combattre, entre autres, l'augmentation faramineuse des hausses de loyer, campagne qui comporte déjà une victoire. Le 9 février, la Régie du logement, poussée par le Protecteur du citoyen et par le ministre Coiteux, publia – certes à contrecœur – les fameux indices d'estimation de loyer.

## Les excuses de la Régie

Le 20 janvier 2017, à la place de son habituelle publication annuelle des taux d'augmentation de loyer, la Régie du logement annonce qu'elle manquera à ses devoirs cette année. En effet, pour calculer si une hausse de loyer est abusive, les locataires avaient recours aux estimations que la Régie publiait d'habitude à la fin janvier. Cette année, sans crier gare, elle annonce que ces indices seront tus cette année. Un recul majeur pour la défense de droits des locataires.

Devant les attaques des comités de logement, Denis Miron, porte-parole de la Régie du logement, s'est justifié : « L'estimation moyenne des augmentations était mal comprise et trop souvent interprétée comme des recommandations de la Régie, malgré tous les avertissements que la Régie publiait à cet égard ». Une justification peu convaincante, puisqu'il n'y a eu aucune annonce que la publication n'allait pas avoir lieu cette année. La publication des indices de hausse de loyer était depuis longtemps décriée



Crédit photo : Compop

La Régie placardée par des manifestantes et manifestants.

par les groupes de propriétaires, ce qui a sans doute influencé la Régie du logement dans sa décision.

## Un service alternatif qui ne fonctionne pas

Sachant qu'elle allait soulever la colère des locataires et des groupes en logement, la Régie rappelle qu'on peut toujours utiliser la grille de calcul de loyer disponible sur le site de la Régie. Cette grille détaille la hausse de loyer de manière précise

à l'aide de nombreux renseignements qui sont tout bonnement indisponibles pour les locataires : entre le montant total des loyers de l'immeuble et le prix des assurances du propriétaire, les locataires sont bien mal lotis ! Même en obtenant ces sommes, comment s'assurer que les montants sont exacts ? Cet outil est bel et bien inutilisable, privant les locataires de mesures de remplacement pour défendre leurs droits – et leur porte-feuille.

## Campagne victorieuse

Les groupes de locataires, dont le Bureau d'animation et information logement (BAIL) à Québec et ses alliés, outrés de la décision surprenante de la Régie du logement, ont fait les pressions nécessaires contre la Régie du logement pour qu'elle publie ses estimations. « Le ministre Coiteux a le devoir de ramener la Régie du logement à l'ordre quant à la publication des indices et à la fixation des loyers », affirme Maxime Roy-Allard, porte-parole du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ). De nombreuses plaintes et lettres ont été rédigées depuis.

Dans la région de Québec, le BAIL a organisé un rassemblement le 2 février dernier, sous le thème « Exigeons le contrôle des loyers ». Elle revendique notamment le retour des estimations, de même qu'un contrôle obligatoire et universel des loyers par le gouvernement provincial. Ces mesures visent à freiner les abus des propriétaires et à aider les ménages locataires à faibles revenus.

Quelques jours plus tard, le 9 février 2017, la Régie revenait finalement sur sa décision de ne pas publier les indices d'augmentation. Même si l'information n'est pas facile à trouver sur le site de la Régie (l'orgueil, vous savez), elle existe : une grande victoire pour les locataires.

## Protégeons-nous des propriétaires maléfiques

Nous rappelons qu'une augmentation de loyer doit être parvenue par écrit plus de trois mois avant la fin d'un bail d'un an. Sans cet avis, le bail est automatiquement renouvelé aux conditions précédentes. Un locataire a un mois pour répondre à cet avis et peut choisir d'accepter la hausse, de déménager ou de refuser la hausse de loyer. C'est un droit qu'on oublie souvent mais qui mérite d'être répété : nous pouvons refuser une hausse de loyer ! Et le droit au maintien dans les lieux assure que nous pouvons rester dans notre logement tout en refusant une hausse de loyer – il s'agit après de négocier.

Rappelons que les loyers ont augmenté de 46 % entre 2001 et 2016 au Québec – bien plus que l'inflation. La Régie ne contrôlant pas les loyers, il est de plus en plus nécessaire pour les locataires de se défendre contre les hausses abusives. À ce sujet, Jonathan Carmichael du BAIL ajoute : « Avec le gel de taxes pour le secteur résidentiel dans la Capitale-Nationale, l'augmentation des loyers s'annonce, en principe, minime. »

Pour pallier cette prodigieuse augmentation, le Compop a organisé cette année encore trois ateliers sur les hausses de loyer, expliquant comment calculer si celle-ci est abusive.

### Estimation de la hausse des loyers selon la Régie (2017)

Logements chauffés par les locataires	0,6 %
Logements chauffés à l'électricité par le propriétaire	0,6 %
Logements chauffés au gaz par le propriétaire	0,1 %
Logements chauffés au mazout par le propriétaire	- 2,0 %

Charlotte, Solange et Jean-Philippe Courtemanche

## L'inter Marché Saint-Jean

Livraison du lundi au samedi.  
Ouvert tous les jours, de 8 h à 23 h!

418-522-4889,  
850, rue Saint-Jean



# Pour ses vingt ans, Francine a déménagé

Par Fabien Abitbol

Après vingt ans passés sur la rue Saint-Jean, la couturière Francine Quenneville a déménagé. Elle n'a évidemment pas quitté le quartier : la voici désormais au 764, rue Sainte-Marie.

Originaire de l'Outaouais, Francine s'est installée comme couturière dans notre quartier en 1996. Son atelier de couture était alors face à la Tour Saint-Jean au deuxième étage, au-dessus de La Lavandière. Deux ans après, elle avait l'opportunité de reprendre La Lavandière, tout en poursuivant au-dessus son activité de couturière. Les activités de Francine se diversifiaient tandis que sa famille était sur le point de s'agrandir.

Au milieu des années 2000, ce fut le premier déménagement au sein du quartier. Francine partit entre L'Intermarché et l'édifice de Radio-Canada. L'immeuble où se trouvent de nos jours le Thai Express et le Café Dépôt était configuré différemment : d'un côté, une enseigne de Teinturerie française, de l'autre, un établissement de restauration. Elle y resta trois ans et partit lorsque le bâtiment fut vendu.

En 2010, toujours fidèle au quartier, Francine s'installa au 598, rue Saint-Jean. Outre son atelier de couture, elle cumulait la partie pressing et la partie laverie automatique... et allait aussi, pour les clients qui le demandaient, s'occuper de faire les lessives et de rendre le linge sec et plié. En clair, son temps passé véritablement à la couture était réduit. Question vacances, ça devenait impossible d'en prendre. Francine explique qu'elle n'en a pas pris depuis ses cinquante ans, il y a quatre ans et demi, lorsqu'elle est partie en France.

Divers éléments l'ont fait quitter la rue Saint-Jean en octobre 2016. Francine a repris le local du 764, Sainte-Marie, pour lequel sa propriétaire Sonya Côté avait l'été dernier lancé un sondage auprès des résidents et résidentes du quartier Saint-Jean-Baptiste.



Crédit photo : Fabien Abitbol

Dans son nouvel atelier, Francine Quenneville bénéficie d'une plus grande table à découper, sur laquelle on voit parfois des commandes qui sortent de l'ordinaire.

Avec un espace de travail mieux organisé que sur Saint-Jean (et qui ne l'oblige pas à se déplacer sans cesse), elle peut désormais se consacrer bien plus à son ouvrage, qui ne manque pas.

La clientèle de Francine est très variée. Si autrefois elle travaillait beaucoup dans l'urgence pour les nombreuses boutiques de vêtements dont regorgeait le quartier, son travail est désormais davantage orienté vers les résidentes et résidents, qui n'hésitent

pas à pousser la porte de sa boutique. Et puis il y a aussi des institutionnels, comme Le Capitole de Québec ou Parcs Canada, qui lui renouvellent leur confiance.

En s'installant sur la rue Sainte-Marie, Francine a toutefois maintenu le service de pressing avec Nettoyeur Éclair. La boutique est ouverte du lundi au samedi, matin et soir, jusqu'à 17 h.



**Vestiaire du Faubourg**

780 Ste-Claire, Québec

**Heures d'ouverture**

Lun - Mar - Mer : 12h à 16h  
Jeu - Ven : 12h à 20h  
Samedi : 10h à 14h

La petite friperie de Saint-Jean-Baptiste

Merci pour vos dons !



**Michel Yacoub**

Conseiller en sécurité financière  
Conseiller en assurances collectives

501 14<sup>e</sup> Rue  
Québec, Qc. G1J 2K8  
Tél. : (418) 529-4226  
Fax : (418) 529-4223  
Ligne sans frais 1-877-823-2067  
michel.yacoub@sympatico.ca

- Assurance Collective
- Assurance Salaire
- Assurance Vie
- R.E.E.R Collectif
- R.E.E.R



**LE CRAC**

**ALIMENTS SAINS**

**LA CAROTTE JOYEUSE**

690, rue St-Jean  
Québec (Québec) G1R 1P8  
Tél: 418-647-6881  
Fax: 418-647-3953  
Courriel: info@lecrac.com

## La Baptiste Une bière de quartier signée Saint-Jean-Baptiste

(La rédaction) C'est le 14 décembre, à la microbrasserie Le Projet, qu'a été lancée La Baptiste, une bière dont les fonds amassés par sa vente serviront à financer les projets de développement et d'aménagement dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. Ce projet piloté par la Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean (SDC) a été rendu possible grâce à la collaboration des commerçants et commerçantes du quartier et Espace solidaire.

Dans un quartier où la bière de microbrasserie est au premier plan et les produits locaux sont priorités, concevoir une bière allait de soi pour l'association des commerçantes et commerçants : « On souhaitait une bière à notre image qui reflèterait bien le dynamisme de notre quartier et son unicité », lance avec enthousiasme Catherine Laberge, directrice générale de la SDC.

Brassée en exclusivité par La Barberie, elle sera disponible tout au long de l'année et offerte dans trois déclinaisons. En hiver, une session Farmhouse, au printemps une White Session et à l'automne une Session IPA. Il est aussi possible de se la procurer dans différents commerces : la Ninkasi, le Projet, le Sacrilège, le Pub Nelligan's, la Buvette Scott, le Sacrement et le Bateau de nuit.



**LA BAPTISTE**  
SESSION FARMHOUSE

notre nouvelle  
**BIÈRE DE QUARTIER !**

**OÙ LA TROUVER ?**

Resto-Pub Le Projet • Bar Le Sacrilège  
Le Bateau de Nuit • Le Nelligan's  
La Buvette Scott • La Ninkasi

Société de développement commercial  
**FAUBOURG**  
Saint-Jean

BRASSÉE PAR  
**LA BARBERIE**  
MICROBRASSERIE  
coopérative de travail

# Le PPU de la colline sera rouvert

Par Marie-Ève Duchesne

Le programme particulier d'urbanisme (PPU) de la colline Parlementaire adopté en 2010 sera rouvert dans les prochains jours. Annoncé par la Ville de Québec pour l'automne dernier, c'est finalement le 14 mars prochain qu'aura lieu la consultation publique portant sur les changements souhaités.

Selon un communiqué de la Ville, c'est sous l'angle du patrimoine sur des sites d'intérêts que l'on nous présente ces modifications. Ainsi, les sites de l'école Saint-Louis-de-Gonzague et du Foyer Nazareth seraient intégrés à ce PPU afin d'être soumis à des critères d'aménagement. Autre modification qui attire l'attention : l'îlot Saint-Vincent-de-Paul et l'îlot Lépine seront, quant à eux, intégrés à un programme d'acquisition d'immeubles par la Ville.

## Îlots Saint-Vincent-de-Paul et Lépine : des critères demeurent

Déjà des critères avaient été votés pour ces deux îlots en 2010 quant à l'implantation, le gabarit, l'architecture et l'intégration au paysage urbain. Les critères demeurent donc inchangés pour ces deux terrains. Pour l'îlot Saint-Vincent-de-Paul, il est notamment indiqué que l'on devrait « encourager la reconstruction du site avec un projet de grande qualité architecturale qui marquera la porte d'entrée vers la colline Parlementaire depuis l'est et l'autoroute Dufferin-Montmorency ». (Source : Ville de Québec)

Pour sa part, l'îlot Lépine devrait « encourager la reconstruction du site avec des bâtiments construits à l'alignement des façades de la côte d'Abraham et dont les gabarits, la volumétrie, les styles architecturaux, les matériaux et les couleurs s'harmonisent avec ceux des bâtiments voisins sur la côte » (Source : Ville de Québec).

Afin de doter la Ville d'un instrument supplémentaire pour favoriser la réalisation de projets sur ces sites, il est proposé



Le terrain de l'ancien Patro est toujours vacant.

Crédit photo : L'Infobourg

d'ajouter une nouvelle section dans laquelle il serait indiqué que les immeubles situés sur l'îlot Lépine et l'îlot Saint-Vincent-de-Paul pourraient faire l'objet d'acquisitions par la Ville.

## Un pas dans la bonne direction ?

Une position officielle du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste devrait être adoptée sous peu. Néanmoins, rappelons l'exercice de consultation populaire fait par l'organisme dans les derniers mois et qui ont permis de mettre en lumière des éléments souhaités par la population locale sur le terrain de l'ancien patro : un parc, un jardin et du logement social. Un projet de coopérative d'habitation, La Contrescarpe, est aussi soutenu par le Compop et convoitait depuis sa création le terrain de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague.

## Un PPU ... de kossé ?

Le programme particulier d'urbanisme (PPU) est une composante du plan d'urbanisme. Le plan d'urbanisme réfère à la planification de l'ensemble du territoire municipal tandis que le PPU permet d'apporter plus de précisions quant à la planification de certains secteurs qui suscitent une attention toute particulière de la part du conseil municipal. Il peut s'agir, par exemple, du développement d'un nouveau secteur résidentiel, industriel ou d'un centre-ville.

Un PPU nécessite une consultation publique. Dans le cas qui nous concerne, cette consultation publique aura lieu le 14 mars prochain à 19 h à l'amphithéâtre Daniel-Johnson de l'édifice Marie-Guyart (675, Boulevard René-Lévesque Est).

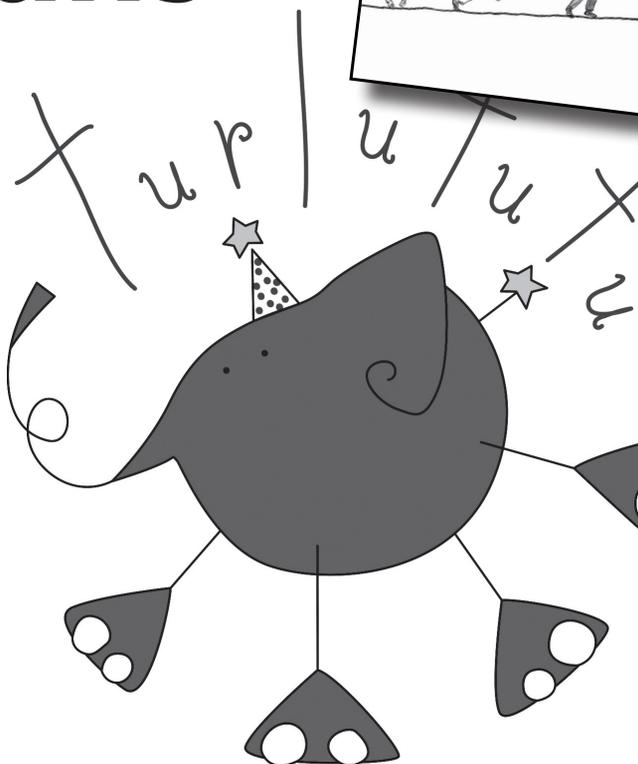
# Tissé serré depuis 15 ans

Par Gaëlle Généreux

Voué au mieux-être des familles du centre-ville, le Centre famille Haute-Ville se veut une extension de la maison pour les familles du quartier, et bien sûr, au-delà. Au fil des ans, les services qui y sont offerts se sont adaptés à la clientèle qui le fréquente. Au répit parental, joujouthèque et café discussion se sont ajoutés au fil des ans des cuisines collectives, de l'éveil musical, des cours de poterie et une ressourcerie (où l'on prend ou offre des vêtements). La porte est toujours ouverte pour un café chaud, un petit tour avec ou sans la marmaille. S'est ajouté un nouveau volet l'an dernier : le projet Coucou maman !, un service gratuit de visite à domicile pour les mamans ayant récemment accouché. C'est le 6 mai prochain que se tiendra la fête célébrant le 15e anniversaire, au Centre des loisirs Saint-Sacrement (1360, boulevard de l'Entente) de 10 h 30 à 16 h. Un événement familial sous le signe du plaisir, où vous attendront une foule d'activités : maquillage, animation musicale, atelier artistique et bien plus !



Crédit image : Aude Chaumaz



**Pour plus d'infos, contactez le CFHV au 418 648-1702 ou passez nous voir au 620, Saint-Gabriel, en face de la Maison des jeunes du quartier. Suivez-nous sur Facebook ou sur notre blogue : [www.cfhv.ca](http://www.cfhv.ca).**

# Les conseils de quartier ne veulent pas d'une démocratie à deux vitesses

Par Fabien Abitbol

Trois mois après son audition en commission parlementaire, le 15 novembre dernier, au sujet du projet de loi 109 (lire le numéro d'hiver 2016 de *L'Infobourg*, p. 5), le Regroupement des conseils de quartier de Québec était le 15 février devant la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale pour défendre sa position sur le projet de loi 122. Le Regroupement rassemble désormais 25 des 27 conseils de quartier de Québec, dont tous ceux de l'arrondissement La Cité-Limoilou, contre 24 lors de l'examen du projet de loi 109.

« Retirer le droit au processus référendaire sur le territoire de la Ville de Québec ne ferait qu'augmenter le cynisme actuel de la population envers la classe politique et créer un régime démocratique à deux vitesses », estime le Regroupement dans un communiqué diffusé à l'issue de son audition en commission.

Le projet de loi 122 est intitulé « Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs ». Outre qu'il accroît certains pouvoirs en matière de taxation comme d'urbanisme, ce projet de loi abolit à Montréal et Québec le processus référendaire. Selon le Regroupement, « l'abolition complète du droit des citoyens et citoyennes de la Ville de Québec de pouvoir se prononcer par voie référendaire sur des modifications réglementaires touchant l'aménagement du territoire que prévoit ce projet de loi soulève l'inquiétude de nombreux citoyens et citoyennes de notre ville ».

Le Regroupement estime que les citoyens et citoyennes de la Ville de Québec n'ont aucunement abusé du processus référendaire, puisqu'il n'a été utilisé que cinq fois depuis 2002. Par surcroît, prenant en référence un point de vue de l'architecte et ancien directeur de la Ville de Québec, Serge Viau (publié en juin 2016 dans *Le Soleil*), ils affirment que l'ilot Irving tel qu'il est aujourd'hui est mieux adapté que celui proposé à l'origine par le promoteur.

Dans le mémoire qu'il a remis le 15 février à la commission, le Regroupement prend par ailleurs l'exemple de la récente condamnation pour corruption de l'ex-maire de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce à Montréal. Le



Copie d'écran sur le site de l'Assemblée

Le vice-président du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste, Michel Hallé, lors de l'audition du Regroupement des conseils de quartier de Québec à l'Assemblée nationale, le 15 février.

Regroupement considère comme un « rempart » l'approbation référendaire, un rempart qui « protège et permet aux personnes élues de toutes les municipalités, dont la Ville de Québec, de se sentir appuyées par leurs citoyens et citoyennes lorsque vient le moment de prendre des décisions ou orientations d'urbanisme qui ont des impacts sérieux sur la vie des résidents et résidentes d'un quartier ou d'un secteur ».

« Vous créez un régime à deux vitesses », a affirmé Michel Hallé, vice-président du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste lors de

l'audition en commission. Il comparait la situation de Québec à celle de Lévis, où il se trouvait avant de revenir dans Saint-Jean-Baptiste. Dans la mesure où la Ville de Québec s'appête à réviser sa politique de consultation publique, Michel Hallé a proposé le retrait des articles abolissant le référendum. Selon le vice-président du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste, attendre la position de la Ville de Québec permettrait ensuite au législateur d'imposer « au minimum » ce qu'il impose aux autres villes du Québec. L'attente d'avoir toutes les données en main avant de légiférer est selon lui la meilleure façon de faire.

## Conseil de quartier

# Le menu de l'AGA d'avril

L'assemblée générale annuelle (AGA) du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste se tiendra le mardi 4 avril, à 19 h, au Centre culture et environnement Frédéric Back. Outre les élections en vue du renouvellement partiel du conseil d'administration, il y sera question des travaux prévus dans le quartier cette année.

Entamée en janvier 2016, la concertation sur les futurs aménagements de la rue Saint-Jean (de Lucien-Borne à l'avenue Turnbull) a déjà fait l'objet de diverses réunions conjointes avec le quartier Montcalm. Lors de l'AGA du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste, des experts et expertes de la Ville présenteront les aménagements de surface bonifiés après l'assemblée de septembre 2016, l'échéancier des travaux, les détours et autres mesures relatives à la circulation, l'accessibilité aux commerces et résidences, ainsi que d'autres mesures prévues pour atténuer les effets de ces travaux sur la vie quotidienne de chacune et chacun.

Par ailleurs, l'assemblée générale annuelle est l'occasion du renouvellement partiel du conseil d'administration. Il s'agira d'élire quatre administrateurs (deux hommes et deux femmes).

Si l'implication dans la vie locale vous tient à cœur, que vous êtes d'âge majeur et que vous résidez dans le quartier, vous pouvez contacter en tout temps un administrateur du conseil de quartier par les moyens suivants.

Par Facebook : cliquer sur le bouton « Nous contacter » de la page « Conseil de quartier Saint-Jean Baptiste »

Par téléphone : composer le 311 (aux heures de bureau)

Par courriel : contacter Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques (conseilquartier.saint-jean-baptiste@ville.quebec.qc.ca)

Si vous ne souhaitez que prendre part au vote, pensez à vous munir d'une pièce d'identité et d'une preuve de domicile (si la pièce d'identité ne mentionne pas une adresse du quartier).

L'assemblée générale annuelle est également l'occasion de se procurer le rapport d'activités de l'année civile écoulée, ainsi que de prendre connaissance des projets de l'année en cours.

Michel Hallé,  
Vice-président du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste



Le collectif Craque-Bitume est fier de diffuser publiquement le guide « Cultiver son milieu de vie », un outil qui se veut un véritable mode d'emploi pour les groupes qui souhaitent démarrer un jardin potager dans leur milieu.

En vous rendant à la section « Ressources » de notre site Internet (<https://craquebitume.org/ressources/>), vous serez en mesure de télécharger gratuitement une version électronique du document.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou commentaire !

À bientôt,  
Pauline Bissardon  
Chargée de projets en jardinage urbain  
Craque-Bitume - Collectif en écologie urbaine  
418-523-4580 [jardinus@craquebitume.org](mailto:jardinus@craquebitume.org)  
[craquebitume.org](http://craquebitume.org)

# Cure de jouvence à la bibliothèque du quartier

Par Pascaline Lamare

La bibliothèque Saint-Jean-Baptiste est fermée depuis début novembre et subit une cure de jouvence bien méritée. À l'heure où nous écrivons ces lignes, la réouverture était prévue pour la relâche de mars, après des transformations destinées à améliorer le confort et l'ergonomie de cette bibliothèque qui, malgré sa petite taille, est tout de même fréquentée annuellement par 87 000 personnes qui y empruntent 107 000 ouvrages.

Selon les mots de Mylène Gauthier, directrice de projets qui a présenté les aménagements au cours de la réunion mensuelle du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste, le 17 janvier dernier : « La bibliothèque Saint-Jean-Baptiste manquait d'un peu d'amour. » Ces travaux, d'un montant de 280 000 \$, s'inscrivent dans le cadre de la vision du développement de la bibliothèque adoptée par la Ville de Québec en 2013 ; ils visent à rafraîchir et actualiser les espaces des bibliothèques. C'est en mai 1980 que la bibliothèque a été installée dans l'église, classée patrimoniale autant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et dans laquelle aucune transformation n'avait été réalisée depuis... Sachant que l'on doit préserver l'intégrité du bâtiment, il est difficile d'amener un confort optimal. Pourtant, les images présentées par la Ville laissent penser que cette bibliothèque sera bien plus chaleureuse, tout en respectant son histoire.

Si des travaux majeurs d'isolation du toit ont été faits, ce ne seront pas les changements les plus visibles même s'ils apporteront un meilleur confort. C'est avant tout l'espace, la circulation et le mobilier qui feront l'objet des changements les plus remarquables. Ainsi, rien ne dépassera la hauteur des vitraux, permettant d'apprécier la beauté du lieu et de ses éléments patrimoniaux. Les rayonnages seront remplacés par des rayonnages alignés sur le principe des bancs d'églises et devraient offrir une circulation plus fluide. Des éclairages LED y seront installés pour mettre en valeur des documents sur les côtés. Par ailleurs, l'entrée sera aménagée pour mieux voir les fonds baptismaux et dirigera les usagers directement vers l'allée centrale. Près de l'entrée, on retrouvera des espaces de lecture et parfois des expositions thématiques. Le chœur, auparavant réservé à ces expositions, sera désormais équipé d'un mobilier léger et déplaçable, permettant à la fois le travail et la mise en place d'expositions. La zone étant très silencieuse, ce sera un espace de qualité qui sera offert aux bibliophiles.

Un coin enfant, avec une sorte de niche et des ordinateurs à leur hauteur sera aménagé et sera isolé du reste de la bibliothèque pour protéger les petits. À l'accueil, une borne d'auto-prêt sera également installée, tout comme une borne interactive « Découvrir Québec ». Et, pour ne rien gâcher, les toilettes feront aussi l'objet d'un rafraîchissement bien mérité.



Crédit photos : Ville de Québec.

## Rien ne se perd

Par Fabien Abitbol

Lutter contre le gaspillage alimentaire tout en facilitant la cueillette et la distribution de fruits en milieu urbain, tel est l'objectif que se donnent les promoteurs de la plateforme Récoltes urbaines.

Deux d'entre eux étaient venus prendre la parole au conseil d'administration du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste, le mardi 7 février. Ce petit collectif entame un long travail afin de tenter de connecter entre eux les propriétaires d'arbres, les bénévoles prêts à donner de leur temps pour aller cueillir les fruits et les organismes bénéficiaires qui pour leur part distribueraient les surplus.

Persuadés qu'il est possible à Québec, même en plein centre-ville, de réduire le gaspillage alimentaire tout en profitant de



l'abondance et de la biodiversité de la ville, les initiateurs et initiatrices de Récoltes urbaines peuvent être contactés par courriel à l'adresse suivante : [info@recoltesurbaines.org](mailto:info@recoltesurbaines.org)

Leur site internet est le : [www.recoltesurbaines.org](http://www.recoltesurbaines.org)

L'organisme est également présent sur Facebook : <https://www.facebook.com/recoltesurbaines/>

## Le parc-école de Saint-Jean-Baptiste veut se donner un vent de fraîcheur

(M.-E. D.) Le parc-école du quartier, servant aussi de cour à notre école primaire, souhaite se faire une cure de rajeunissement dans les prochains mois. Différentes améliorations seront prévues pour diversifier l'offre de jeux et pour améliorer la sécurité des enfants. Déjà, des fonds ont été obtenus par le ministère de l'Éducation et par la commission scolaire de la Capitale. Mais une partie des fonds devra provenir de l'école elle-même. C'est pourquoi l'école primaire de Saint-Jean-Baptiste, en collaboration avec le Comité populaire, organisera dans les prochains mois un tirage pour amasser des fonds. Un objectif de 10 000 \$ est visé avec cette activité d'autofinancement. Le tirage est prévu le 2 juin prochain. Plus de détails à venir dans le prochain *Infobourg*.

# L'hôtellerie illégale : haro sur un phénomène controversé, mais pas si anodin

Par Pierrette Paiement

En octobre 2016, *L'Infobourg* publiait un dossier sur l'hôtellerie illégale et les plates-formes de type Airbnb<sup>1</sup>. Pourquoi reparler de l'hôtellerie illégale ? Il serait possible de répondre à la blague : parce que c'est un anniversaire ! Mais ce n'est assurément pas encore une invitation à célébrer... Disons que puisque rien n'est réglé, c'est plutôt une incitation à poursuivre le palabre, à pousser la réflexion le plus largement possible, et à se faire enfin entendre sur un sujet qui a le potentiel de faire mal à notre quartier et à ses citoyens et citoyennes. Le débat collectif qui est requis désormais, devant la mise en place souterraine et relativement sournoise de cette nouvelle façon « d'habiter » notre quartier, imposée par ces plateformes numériques, a débuté à l'hiver 2016. Voici l'évolution de ce phénomène depuis un an.

## L'économie « de partage » : mythe ou réalité ?

Un constat s'impose de plus en plus dans les grandes villes du monde : les plateformes de location ne s'embarrassent d'aucune frontière ou limite, elles n'ont aucun respect (ou même intérêt) pour les règles édictées par les états, les territoires ou les villes, souvent à coup de pression citoyenne. Elles viennent « nichier » dans les quartiers résidentiels les plus conviviaux et imposer leurs lois, n'ayant en fait aucune autre motivation que la maximisation du dollar en plusieurs milliards de préférence (environ 18 pour Airbnb seulement). Prenons justement l'exemple d'Airbnb, l'« icône » du genre. Son sauf-conduit : se déguiser en « anti-industrie » en falsifiant le concept « d'économie de partage », qui existait à ses débuts, mais qui est totalement dénaturé maintenant, se rapprochant davantage d'une forme de « vérité alternative » trumpienne, plutôt que d'une façon de favoriser l'échange de services gratuits ou à moindre coût, comme le préconise la véritable économie de partage (façon coop ou économie sociale). Ouais, bienvenue ici dans la version néolibérale du partage<sup>2</sup>!

## La Loi 67 sur l'hébergement touristique : elle a des dents ou pas ?

Face à ce nouveau type de pouvoir financier planétaire, nos politiciens québécois, provinciaux et municipaux, ont hésité, soupesé le tout, et balbutié finalement quelques incantations, ce qui a donné finalement la loi 67, loi en application déjà depuis décembre 2015. Cette loi traite dans son ensemble des types d'hébergement et des conditions en permettant l'existence. Nécessaire mais incomplète, elle demeure également difficile à appliquer, sans balises très claires, avec peu de personnel pour



Crédit photo : Marie-Ève Duchesne

Saint-Jean-Baptiste, un quartier à prédominance résidentielle. Photo pour fin d'illustration seulement.

la faire respecter sur le terrain (même si tout est sur le web), malgré des amendes très salées et une certaine volonté déclarée de s'attaquer à l'hébergement dit illégal. Puis alors, ça a changé quoi cette loi pour notre quartier ?

## La balise qui devrait faire office de « socle » : le zonage

La loi 67 est limpide sur un aspect : toutes les politiques visant l'hébergement touristique doivent être appliquées par les villes elles-mêmes. Ce sont elles qui ont la responsabilité de faire respecter leurs réglementations propres, dont le zonage. Notre quartier est à forte prédominance résidentielle, exception faite des rues Saint-Jean, René-Lévesque et Honoré-Mercier, qui sont à dominante commerciale (ou mixte). Voilà qui en principe devrait clore le sujet... et assurer l'application prompte

d'une règle qui en toute justice et équité pour ses citoyens et citoyennes, devrait protéger sans tergiversations sa vocation résidentielle. Pour cela, il faudrait une véritable volonté politique des personnes élues. Quelqu'un la voit se manifester quelque part, celle-là ?

## Les débats, démarches... et le mantra de la Ville : « Patience ! »

À la suite de la mise à jour par le Comité populaire de la situation alarmante de l'hébergement touristique dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, le conseil de quartier s'est saisi à son tour du problème et a convoqué les résidents et les résidentes à une rencontre publique pour en débattre en avril 2016. Celle-ci fut animée à souhait et très éclairante. Outre les nuisances causées par l'hôtellerie privée, relevées par plusieurs, les positions suivantes se sont finalement démarquées : certaines personnes revendiquaient le respect intégral du zonage résidentiel actuel, d'autres souhaitaient l'élargissement de l'hôtellerie, uniquement sur les rues déjà à vocation commerciale. Certaines personnes ont aussi fait valoir leur position favorable à ce que ce type d'hôtellerie se fasse sur l'ensemble du territoire.

Le conseil de quartier a finalement tenté de réconcilier à sept contre un, en juin 2016, les deux premiers points de vue exprimés : le maintien du résidentiel certes, mais avec une

**Découvrez La Moisan**

J.A. MOISAN vous propose SA BIÈRE : une Ale de caractère qui se déguste et s'apprécie avec fromage et charcuterie. De fabrication artisanale, brassée par La Barberie, sa robe cuivrée vous invite à découvrir des arômes d'agrumes et d'épices accompagnés d'une agréable amertume. Notre BIÈRE saura rejoindre les amateurs de grandes saveurs.

On la retrouve uniquement à l'épicerie J.A. MOISAN

**J.A. MOISAN**  
ÉPICIER  
DEPUIS 1871  
699, rue Saint-Jean,  
Québec  
418-522-0685

**Institut Goarin**  
Isabelle  
Esthéticienne et massothérapeute agréée

Soins du visage sur mesure - Épilations à la cire  
Massages - Cosmétiques naturelles et locales

418 261-4044  
816 rue D'Aiguillon - institutgoarin.com

certaine ouverture (très balisée selon l'avis du conseil) sur les rues plus commerciales. Cette position a été acheminée à la Ville, appelant assurément des débats futurs très animés...

À quand la réponse ? Celle-ci tardant toujours, pour activer les choses, des personnes ont alors poussé le courage et l'audace (!) jusqu'à se rendre au conseil d'arrondissement. Après l'écoute attentive d'interminables circonvolutions verbales menant à la période de commentaires et de questions, celles-ci furent encouragées à développer... leur patience ! Les conseillères répondant aux questions ont cependant affirmé que la Ville était très sensible à ce problème. Bon.

### Une nouvelle ouverture. Et l'échéancier, il est où ?

Dernièrement, la mairie se fit finalement entendre ! En réponse au conseil de quartier, elle a annoncé qu'elle produirait éventuellement une réglementation sur l'hôtellerie, touchant toutefois l'ensemble du territoire de la ville, et qu'une consultation publique devrait suivre. En ce sens, la nécessité de préserver les logements existants, destinés aux personnes résidant dans le quartier et non aux touristes, doit être réaffirmée plus que jamais par les personnes élues. Particulièrement dans un contexte de conversion effrénée de logements en condominiums, où le parc locatif est déjà menacé.

### Et notre quartier, il résiste toujours ?

Depuis l'an passé, plusieurs ont noté des changements subtils dans leur environnement immédiat : soudainement davantage de bruit, de va-et-vient, d'autos à la recherche d'un stationnement. Puis, une accélération évidente s'en suivit : de nombreuses conversions de logements locatifs en appart-hôtels non identifiés sur rue sont apparues ! Le nombre de logements entiers, totalement ou partiellement dédiés à cette « business » de location à la journée (pour une période de moins de 31 jours) variant selon les périodes de l'année, il est difficile d'évaluer la constance du phénomène. Les offres fluctuaient cependant entre 60 et plus d'une centaine, et elles seraient en croissance constante. Nous parlons toujours ici évidemment de location régulière pour en faire un commerce, rien à voir avec une location à court terme pour des vacances annuelles. De même, on parle surtout de locations de logements entiers, et moins de chambres, car les deux peuvent avoir des conséquences négatives, mais un logement converti, davantage.

Actuellement, quelques propriétaires de ces logements sont toutefois en transition, revenant à une location conventionnelle ou à une vente éventuelle, alors que quelques autres semblent dernièrement avoir abandonné la « business ». Combien de personnes perdues dans toutes ces opérations de conversion, ayant migré ailleurs, hors du territoire du quartier ? Combien de familles évincées sous prétexte de rénovation ? Combien ont déjà quitté, ou quitteront éventuellement, à cause de la flambée des prix occasionnée par la rareté ? Parce que selon le principe de l'offre et de la demande (cette arnaque !), le nombre de logements disponibles diminuant, de fortes hausses sont à prévoir... Ah...

### Pour la Ville, il y a urgence d'agir

Espérons que pour prendre une décision équitable en matière d'hôtellerie, la Ville et son maire ne se priveront pas cette fois des éclairages multiples de leurs citoyens et citoyennes (une petite pensée pour le Centre Durocher qui s'est vu être démolit, et ce, malgré une opposition citoyenne et des demandes répétées de consultation). Espérons qu'ils ne craindront pas de laisser fleurir la parole citoyenne dans toute sa liberté et sa diversité d'opinions. Ils doivent en prendre acte : un débat s'impose sur la ville et le quartier que nous voulons. Cet immobilisme et ce laxisme à faire appliquer des règles pour la majorité ne font qu'amplifier les tensions malsaines existantes. Pas simples, dans ce contexte, les relations de voisinage... Et pourtant, n'est-ce pas l'inverse, la solidarité qui est requise dans la période actuelle, si tourmentée et « déraisonnable » ?

### Pour nous, il y a urgence de (se) comprendre et d'agir ensemble

En s'assurant d'agir avec respect et délicatesse, n'est-il pas venu le temps d'inviter notre entourage à se désolidariser de ces plateformes (et on parle ici surtout de propriétaires), et ce à la lumière de tout ce que nous venons d'écrire ? Ne l'oublions pas, Airbnb a besoin de nous, de notre adhésion, pour s'immiscer



Le Compop en pleine campagne de visibilité.

Crédit photo : Journal de Québec

dans nos rues résidentielles et ainsi faire fructifier son immense empire. Il bénéficie du fait que ce commerce se pratique isolément, chacun et chacune sur nos écrans, facilitant ainsi « l'oubli » de notre voisinage.

Airbnb a besoin également que nous achetions sa vision de la solidarité promue dans son discours. Sauf que dans le monde réel, sa version se monnaie plutôt grassement (elle récolte une « cote » de 9 à 15 % par nuitée sur la planète !) L'attrait pour le loueur, c'est bien sûr d'abord le gain rapide que cela permet : une location sur Airbnb à la journée peut rapporter, dans certains cas, trois fois plus que le montant d'un loyer mensuel courant.

Ces spécialistes d'un marketing bien-pensant ne nous demandent-ils pas en quelque sorte de leur servir de « caution morale » pour accumuler librement leur pécule ? Ils ne peuvent vraiment pas prétendre être du côté du bien commun et du vivre-ensemble, mais plutôt de nous en éloigner. Hum ! Désolée d'avoir déboulonné ce mythe si habilement et savamment construit... par eux.

### La nécessaire union de la réflexion, de l'action... et de l'espoir !

Il y a cependant un moyen d'agir dès maintenant : nous sommes dans la période de reconduction de la plupart des baux. Alors soyons optimistes (et un brin idéalistes) ! N'est-ce pas une chance inespérée de poser un premier geste concret et de remettre les logements convertis sur le marché locatif ? Un genre d'antidote pour les gens de bonne volonté ça, non ?

Cette réflexion sur les plateformes nous amène également à réitérer l'importance de règles communes minimales, que certains et certaines considèrent dépassées. C'est le cas du zonage résidentiel, nommé plus haut. Des abus ont jadis été commis et ont balafé notre territoire : un petit bout avalé ici par un complexe hôtelier, un autre amputé par une autoroute là, et maintenant, un ensemble vampirisé par une multinationale ! D'où la nécessité absolue de ce rempart pour préserver le bien commun, empêchant cette nouvelle menace d'effilochage de la trame du quartier.

Laissons-nous sur un espoir, un vœu, à deux volets complémentaires. D'abord, que dans les temps qui viennent, à force de bonne volonté (et de prise de conscience), en pensant en termes d'intérêts collectifs et non individuels, que nous arrivions à exiger un nécessaire débat démocratique ! Nous devons trancher clairement cette question d'hôtellerie et réaffirmer ainsi le caractère majoritairement résidentiel de notre quartier. Cela nous permettra de mettre l'accent sur ce qui devrait

nous rapprocher et ainsi célébrer l'existence légendaire de notre quartier : de sa fibre vigoureuse, trempée à travers une histoire riche, de gens sachant s'indigner, revendiquer, festoyer, cultiver une folie douce ou rebelle, mais toujours créatrice.

Puis, simultanément, proposer et favoriser l'émergence de nouvelles formes et de nouveaux lieux informels (l'église abandonnée axée sur l'art, la créativité, la simple rencontre ou la mise en oeuvre de projets sociaux collectifs stimulants ?) Tout cela, afin de permettre le partage véritable et la connaissance de l'autre, d'ici ou d'ailleurs, et de son bagage unique. Favoriser tout ce qui peut resserrer les maillages du tissu social et l'alimenter d'une bonne dose d'humanité. Mettre en place ainsi une nouvelle alliance citoyenne. Cette alliance est, et sera d'ailleurs essentielle, face aux innombrables défis de notre temps.

Ouais, finalement, si on s'y implique, qui sait jusqu'où peut nous mener individuellement et collectivement cette « obligation » de repenser notre quartier ?

1 Dossier disponible en ligne à l'adresse suivante : [www.compop.net/node836](http://www.compop.net/node836).

2 Pour en savoir plus sur le sujet, lire Tom Slee, Ce qui est à toi est à moi : contre Airbnb, Uber et autres avatars de l'économie du partage, Montréal, Lux Éditeur, 2016, 250 p.

## À la recherche du Relevé 31

Par Jonathan Carmichael du Bureau d'animation et information logement (BAIL)

Depuis l'an dernier, le ministère du Revenu a imposé une nouvelle mesure de contrôle aux locataires à revenus modestes. Dorénavant, pour démontrer qu'ils ont droit à la composante logement du crédit d'impôt pour solidarité, les locataires doivent prouver qu'ils demeurent dans un logement admissible. Pour ce faire, ils doivent obligatoirement avoir en main le Relevé 31. La composante logement du crédit d'impôt pour solidarité équivaut à un montant d'environ 45 \$ par mois.

C'est le propriétaire de l'immeuble qui doit fournir le Relevé 31 aux locataires ou aux sous-locataires. Il a jusqu'au 28 février pour le donner. Ce relevé indique certains renseignements sur l'occupation d'un logement au 31 décembre. Seuls les responsables du paiement du loyer, c'est-à-dire les locataires avec qui le propriétaire a conclu un bail de location ou les sous-locataires dont le propriétaire a consenti à la sous-location, recevront le Relevé 31. Ainsi, une personne occupante (par exemple, un colocataire qui demeure dans le logement, mais qui n'est pas sur le bail), ne recevra pas le Relevé. Cette personne ne pourra donc pas bénéficier de la composante logement du crédit d'impôt.

L'an dernier, n'ayons pas peur des mots, ce fut le bordel avec la remise du Relevé 31. Plusieurs locataires se sont plaints de ne pas l'avoir reçu. Si c'est le cas cette année, contactez-nous au 418-523-6177.

Veillez noter que les locataires qui résident dans un logement à loyer modique au sens du Code civil du Québec (notamment un logement situé dans un HLM ou pour lequel la Société d'habitation du Québec convient de verser une somme pour que le loyer soit payé) ne recevront pas de Relevé 31 parce que leur logement les rend inadmissibles à la composante logement du crédit d'impôt.

## Leitao : nos vies, c'est pas un jeu (de Monopoly géant)



Crédit photo: Compop

Les groupes communautaires ont déployé un jeu de Monopoly géant dans le hall de l'Observatoire.

Par Colin Laverdure

Le 7 février 2017, à 11 h 30, profitant de la rentrée parlementaire, les organismes communautaires ont tenté d'attirer l'attention de M. Carlos J. Leitão, le ministre des Finances. À Québec, c'est l'édifice du complexe G qui a accueilli, bien malgré lui, plus de 200 membres venus de Québec, de Chaudière-Appalaches et du Saguenay. Cette action revendiquait un meilleur financement (475 millions \$ par année avec indexation) et était organisée dans le cadre de la campagne Engagez-vous pour le communautaire. « Faut d'un soutien suffisant du gouvernement, la survie de bon nombre de ces groupes communautaires est menacée », indique Véronique Laflamme, porte-parole de la campagne. « Le fait que les subventions ne soient ni augmentées ni indexées implique un appauvrissement continu des groupes qui ne peuvent suivre les hausses du coût de la vie. »

Ces diverses coupes dans les budgets ont été illustrées à l'aide d'un jeu de Monopoly géant, qui présentait diverses cases comme « taxes déguisées : hausse des transports en commun »

et « Trésor communautaire », évoquant l'importance du travail que font les organismes communautaires. Malgré le thème festif et l'animation humoristique, les organismes ont rappelé que l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion le 8 novembre 2016 qui soulignait « l'apport des organismes d'action communautaire autonome au développement social et économique du Québec », motion adoptée mais pas encore appliquée. Le tout s'est développé sans anicroche et les manifestantes et manifestants ont quitté au moment même où a été lu l'avis d'éviction.

Une action semblable avait lieu à Montréal, à la Caisse de dépôts et de placements, qui fut également occupée.

**Pour en savoir davantage sur la campagne Engagez-vous pour le communautaire, visitez : [engagezvousaca.org/](http://engagezvousaca.org/)**

## Blocage des Big Four

(La rédaction) Ce 21 février 2017, environ 200 membres des groupes communautaires et syndicats sont allés bloquer les Big Four, soit les firmes Pricewaterhouse Coopers (PwC), KPMG, Deloitte, Ernst & Young. Pour revendiquer un meilleur financement des CPE, de l'aide sociale et du logement social, les manifestantes et les manifestants ont rappelé que ces grandes compagnies protègent leur capital grandissant grâce à des abris fiscaux. Plus précisément, le blocage de PwC a duré de 7 h 30 à 9 h, suivi d'un blocage symbolique de Deloitte & Touch débouchant sur une petite manifestation à travers les rues de Montréal. Le tout était organisé par la Coalition Main Rouge, un regroupement de syndicats, de groupes communautaires, de groupes de femmes et d'associations étudiantes.



Crédit photo : Véronique Laflamme

Des militantes et militants du Comité populaire étaient de la partie.

**Annoncez-vous dans L'Infobourg**



Infos : 418-522-0454  
ou [comite.populaire@videotron.ca](mailto:comite.populaire@videotron.ca)

# Le FRAPRU frappe encore!



## Blocage au ministère des Finances pour sauver AccèsLogis

(La rédaction) Une centaine de membres du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) de différentes régions ont bloqué pendant plus de 2 heures le ministère des Finances, à Québec. À quelques semaines du budget, le regroupement national de défense du droit au logement demande au ministre des Finances, Carlos Leitão, d'augmenter substantiellement les investissements dans de nouveaux logements sociaux, mettant ainsi fin aux coupes qu'il a effectuées dans le programme AccèsLogis, depuis deux ans.

« Québec ne finance que 1 500 nouveaux logements sociaux par an, soit deux fois moins qu'avant 2015, ce qui était déjà largement insuffisant », dénonce Véronique Laflamme, porte-parole du FRAPRU. « Pendant ce temps, 270 300 ménages locataires québécois ont des besoins impérieux de logement. À ce rythme-là, ça va prendre plus de 180 ans pour développer suffisamment de logements pour tous ces

ménages », s'indigne-t-elle. Afin de répondre aux besoins les plus pressants, l'organisme revendique le développement de 50 000 nouveaux logements sociaux en cinq ans.

Selon le FRAPRU, le ministre des Finances doit respecter le large consensus qui s'est dégagé de la tournée de consultations sur ses futures interventions en habitation, menée durant tout l'automne. La très grande majorité des intervenantes et intervenants ainsi que des locataires qui y ont pris part ont réclamé la préservation, l'amélioration et la bonification d'AccèsLogis, le seul programme de financement de nouveaux logements sociaux au Québec. La porte-parole du FRAPRU rappelle aussi qu'un programme comme AccèsLogis a de surcroît d'importantes retombées économiques en étant créateur d'emplois.

Le FRAPRU s'insurge contre les choix budgétaires faits en habitation par le gouvernement Couillard. Selon madame Laflamme, « Québec dépense énormément dans des mesures

fiscales qui profitent en grande partie aux mieux nantis ». Même s'il ne préconise pas son abolition complète, l'organisme compare notamment l'exemption de capital sur la vente de résidence principale, qui a coûté quelques 1 407 milliards \$ à l'État québécois en 2015, aux maigres investissements consacrés au logement social durant la même année. « Il s'agit de presque trois fois plus que ce qui a été consacré au logement social », précise madame Laflamme.

« Chose certaine, avec le surplus de 1,7 milliard \$ qu'il a constaté en décembre, le ministre Leitão n'a absolument aucune raison de ne pas réinvestir massivement dans le développement du logement social ; et on ne se contentera pas de moins », conclut la porte-parole du FRAPRU.

## François Saillant quitte le FRAPRU

(La rédaction) François Saillant, qui a été pendant près de 38 ans coordonnateur du Front d'action populaire en réaménagement urbain, a pris sa retraite du FRAPRU le 22 décembre dernier. C'est donc Marie-José Corriveau et Véronique Laflamme, qui étaient déjà à son emploi, qui occuperont respectivement les postes de coordonnatrice et de principale porte-parole de l'organisme. Véronique Laflamme a déjà occupé un poste au sein du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste.

Natif de la ville de Québec et diplômé en journalisme et information de l'Université Laval, François Saillant a commencé à travailler au FRAPRU en mars 1979, cinq mois après la création de l'organisme. À ce moment, sa principale préoccupation était de lutter contre les effets négatifs du réaménagement urbain qui, à coups de démolitions et de hausses de loyer dues aux programmes de rénovation domiciliaire, chassait les populations à faible revenu de leur logement et de leur quartier. Selon M. Saillant, « le maintien de la population à faible revenu dans les quartiers centraux et

la préservation du parc de logements à bas loyer qui étaient les préoccupations centrales du FRAPRU à ses débuts demeurent encore aujourd'hui d'actualité ». Notons les controverses répétées sur la gentrification de plusieurs quartiers, la poursuite de la conversion de logements locatifs en condominiums, des phénomènes plus récents comme Airbnb et d'autres formes de location temporaire.

### Des droits bafoués

François Saillant qui a, à trois reprises, représenté son organisme lors de la comparution du Canada et des provinces devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, à Genève, se dit « scandalisé qu'après tant de réprimandes de la part de ce comité onusien, le logement ne soit pas encore considéré officiellement comme un droit au Canada et au Québec ». Il est furieux que « les deux gouvernements viennent de terminer des consultations sur la question du logement, sans avoir évoqué ce droit et la nécessité de tout mettre en œuvre pour qu'il devienne une réalité pour toutes et pour tous ».



Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste salue ce camarade de lutte pour son travail acharné et le remercie chaudement pour toutes ses années de militance pour le droit au logement.





Crédit photo : Réal Michaud

# Non au racisme, à l'intolérance et à la haine !

Par Marie-Ève Duchesne

Dans le cadre du festival contre le racisme, des centaines de personnes ont manifesté devant l'Assemblée nationale et dans les rues du Vieux-Québec pour dénoncer la montée du racisme et de l'intolérance, le 18 février dernier. La manifestation, organisée par le RÉPAC 03-12 dans le cadre du Festival contre le racisme, a débuté à 13 h à l'Assemblée nationale pour se diriger vers le consulat américain, l'hôtel de ville de Québec, et la place d'Youville. Différentes organisations, dont le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, appelaient à se joindre au mouvement.

## Manifester contre le racisme et célébrer la différence

Cette manifestation était l'occasion pour les forces sociales se ralliant derrière la lutte contre le racisme, et les mille et une formes qu'il revêt au quotidien, de montrer leur mobilisation face à la montée des discours identitaires et xénophobes et de se rassembler pour célébrer la diversité. « Il est important de faire collectivement une place dans l'espace public aux voix qui dénoncent le racisme et surtout aux expériences et au vécu des

personnes et organisations qui en sont la cible pour échanger, entrer en dialogue et se solidariser », a affirmé Vania Wright-Larin, porte-parole du RÉPAC 03-12, groupe initiateur de l'appel à la mobilisation.

« Nous étions déjà conscients et conscientes de la montée d'une droite xénophobe au Québec, mais après l'attentat horrible du 29 janvier 2017, l'heure n'est plus à la prise de conscience. Nous devons poser des gestes collectifs et rassembleurs », a expliqué M. Wright-Larin. Pour le RÉPAC 03-12, l'idée de s'associer à un festival pour célébrer la différence à travers la musique et la fête est une très belle occasion d'aller au-delà des paroles et de permettre une rencontre concrète entre les gens de notre communauté, dans une perspective d'éducation populaire.

## Un bémol apporté par l'organisation du Festival contre le racisme

L'organisation du Festival contre le racisme déplore toutefois l'omniprésence du Service de police de la Ville de Québec

(SPVQ) à plusieurs moments lors de ces activités et l'attitude paternaliste des agents et agentes lors de nombreuses visites sur les lieux et dans les salles de spectacle.

Si depuis les attentats le SPVQ cherche à rassurer la population par une surveillance accrue, voire intrusive, il devra cependant former adéquatement ses agents et agentes qui ont causé des dérapages et ont fait des interventions inutiles.

De plus, le Festival dénonce l'arrestation violente d'une personne lors de la manifestation familiale. Le manque de contrôle de certains agents et agentes se sera finalement soldé par une arrestation extrêmement violente et arbitraire, basée sur du profilage, dans une manifestation paisible et familiale à laquelle participaient de nombreux enfants en bas âge.

## Un atelier sur le droit de manifester

Par Colin Laverdure

Le 1er mars 2017 s'est tenu un atelier-réflexion sur le droit de manifester. Organisé par la Coalition pour le droit de manifester, l'atelier a réuni quelque 25 personnes participant à l'organisation d'actions pour des groupes sociaux pour discuter de sujets épineux ; la question de l'itinéraire a notamment été abordée, de même que celle des règlements

municipaux 19.2, 19.4 et 19.5. Ce moment de réflexion a permis aux personnes présentes d'échanger dans une ambiance décontractée au Cebtre Lucien-Borne.

La Coalition pour le droit de manifester est formée par le BAIL (Bureau d'animation et information logement du Québec métropolitain), le CLAL (Comité logement d'aide aux locataires), la LDL (Ligue des droits et libertés), le RÉPAC 03-12 (Regroupement d'éducation Populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches) et le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste.



« Une force dans le quartier »

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste défend les locataires. Il favorise aussi la formation de nouvelles coopératives d'habitation dans le quartier.

418-522-0454 | comite.populaire@videotron.ca

# Le Vestiaire du Faubourg, c'est vous et nous, tous unis !

Par l'équipe du Vestiaire

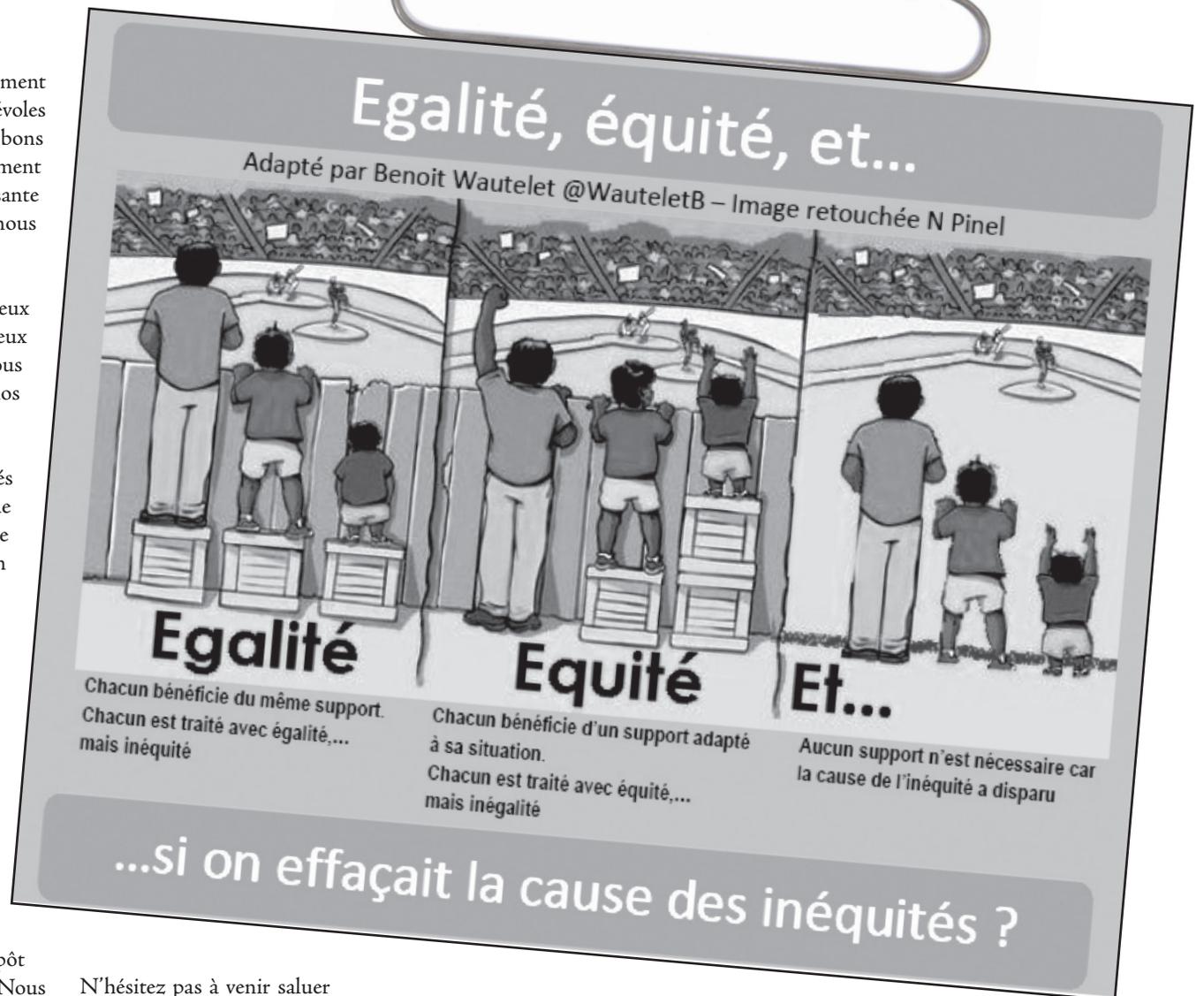
Si vous fréquentez le Vestiaire vous remarquerez que le classement est plutôt hétéroclite mais sympathique, à l'image de ses bénévoles et de sa clientèle. Une faune bigarrée y fait ses emplettes à très bons prix. Si ces prix vous semblent trop élevés, nous avons également des vêtements à donner sur un support. Si l'offre est insuffisante pour vos besoins de base, n'hésitez pas à demander notre aide, nous sommes là pour vous.

Les bénévoles qui s'occupent du Vestiaire, tout comme ceux et celles qui déambulent dans la place, sont de divers milieux sociaux et origines. C'est notre force, notre fierté, et nous sommes motivés à éviter toute forme de discrimination dans nos présentoirs.

Le Vestiaire, c'est le lieu de rencontre de toutes les communautés du quartier, et même d'ailleurs (le Vestiaire est aussi « hot » que ça !) C'est le point de rencontre (im)probable de la personne vivant dans la rue avec celle la mieux nantie. Elles sont sur un pied d'égalité : même accueil et mêmes prix.

Au Vestiaire, personne ne porte de jugement de valeur sur les différences de sexe, de religion ni même de goûts, c'est pour dire ! Chacun y a sa place et ses droits. Notre devoir d'ouverture à l'autre, de tolérance et d'écoute commence dans un endroit comme le nôtre. En fait, qu'importe le montant d'argent laissé, ou pas, les dons profitent à toute la communauté du quartier via le ComPop.

Merci d'aimer le Vestiaire autant que l'équipe qui le gère. Nous apprécions vos efforts auprès des bénévoles pour le garder propre et rangé lorsque vous le quittez. Nous apprécions aussi vos « bonjours » en même temps que le dépôt de vos sacs contenant des articles lavés et propres à l'emploi. Nous nous efforçons de recycler les tissus trop usagés (troués, salis, tachés, moussus, boulochés), donc nous apprécions lorsque vous les mettez dans des sacs à part et identifiés comme « recyclage tissu ».



N'hésitez pas à venir saluer l'équipe du vestiaire. À défaut d'un ami ou d'une amie, vous trouverez peut-être chaussure à votre pied ou ceinture à votre taille. Pour finir, venez nous visiter le premier jour de chaque mois, toute la marchandise est à 1 \$ !

**Au plaisir de vous rencontrer,  
#tousunis**

## L'Upop cette saison : c'est parti!

Par Colin Laverure

L'Université populaire, dont les séances ont animé les premiers lundis de chaque mois à la Librairie Saint-Jean-Baptiste pour la saison d'automne 2016, rouvrira ses portes ce printemps 2017. La première rencontre aura lieu le 6 mars, sur le thème d'un enjeu féministe en l'honneur de la journée internationale des femmes (8 mars). Pour une soirée culturelle dans une ambiance chaleureuse, c'est le rendez-vous à ne pas manquer ! (Et aucun frais de scolarité ne vous sera chargé !)

### La saison passée

Quatre soirées ont rassemblé les résidentes et résidents de Saint-Jean-Baptiste (et d'un peu plus loin dans Québec) durant l'automne. Que ce soit la présentation du film *Demain* (3 octobre) et la discussion qui l'a suivie, l'histoire de l'architecture et de la conception de façade (7 novembre) ou l'histoire du 20<sup>e</sup> siècle à travers la chanson française (5 décembre), les soirées étaient variées, et toujours intéressantes. Le comité organisateur de l'Upop remercie d'ailleurs la Librairie Saint-Jean-Baptiste pour son généreux accueil.

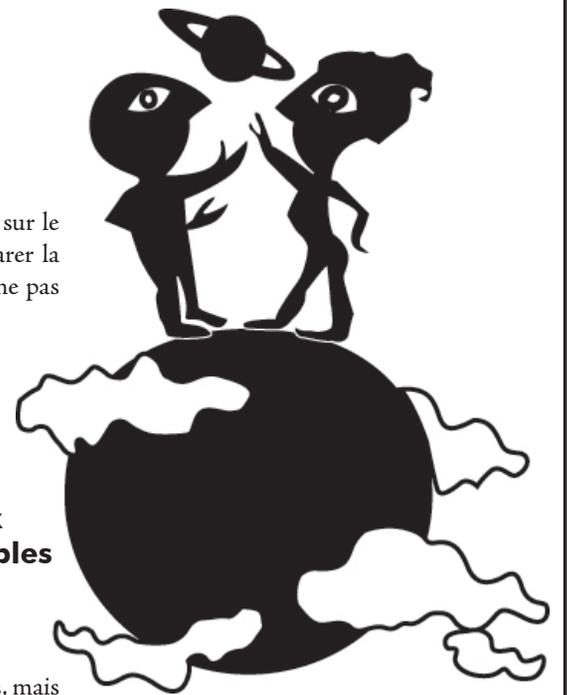
### Programmation pour ce printemps

Nous attirons tout d'abord votre attention sur la soirée du 6 mars, sur le thème « Encore féministes en 2017 ?! », très approprié pour préparer la journée internationale des femmes, le 8 mars. Deux rendez-vous à ne pas manquer !

Voici la programmation provisoire\* des rendez-vous à ne pas manquer pour ce printemps :

- 6 mars - Encore féministes en 2017 ?!**
- 3 avril - Médicalisation des problèmes sociaux**
- 8 mai - Judiciarisation des personnes vulnérables**
- 5 juin - Léonard Cohen, par Malcolm Reid**

\* Il est à noter que cet horaire est provisoire. Les dates sont bloquées, mais les thèmes peuvent changer si les orateurs et les oratrices ne peuvent être là pour l'occasion.



# Défendre ses droits?



**Ensemble,  
ça s'peut!**

Depuis 40 ans,  
le Comité populaire  
est de toutes les  
luttés sociales.

**Mêle-toi de tes affaires!**

**Deviens membre**



**Comité populaire Saint-Jean-Baptiste**  
780, rue Sainte-Claire, 418-522-0454, [comite.populaire@videotron.ca](mailto:comite.populaire@videotron.ca)

# Babillard communautaire

## L'Entraide du Faubourg a besoin de vous

Depuis plus de 35 ans, l'Entraide du Faubourg, un organisme communautaire de soutien à domicile pour les personnes âgées de 55 ans et plus, offre ses services aux résidentes et résidents de la Haute-Ville de Québec.

Chaque mois, notre technicienne en loisirs élabore une programmation d'activités riche et variée qui sait rejoindre les amateurs et amatrices d'activités physiques, sociales ou artistiques. Il y en a pour tous les goûts : aquaforme, gymnastique et étirements, yoga, quilles, sorties culturelles, sorties au restaurant, Scrabble, cours de peinture, café Passe-Temps, zoothérapie et plus encore.

Aussi, l'Entraide du Faubourg offre un service d'accompagnement-transport pour les rendez-vous médicaux. Une personne bénévole se rend à votre domicile pour vous conduire à votre rendez-vous. Vous avez aussi la possibilité d'être accompagné au besoin, le tout à faible coût. De plus, nous offrons le service de popote-roulante (livraison de repas chauds à domicile) trois midis par semaine, soit les lundis, mercredis et vendredis.

Nous cherchons actuellement des bénévoles, particulièrement des chauffeurs pour la livraison de la popote-roulante de même que pour le transport pour les rendez-vous médicaux (il n'est pas nécessaire de posséder une voiture). Nous sommes aussi à la recherche de baladeurs pour la livraison des repas de popote ainsi que d'accompagnateurs pour les rendez-vous médicaux.

Vous souhaiteriez aider les personnes âgées et vous aimeriez donner un peu de votre temps à un organisme communautaire ? Vous souhaiteriez en savoir plus sur les autres opportunités de bénévolat que nous avons ? Téléphonnez au 418 522-2179.

## Flânage musical ! Soirée bénéfique pour la clinique Droit de cité

Le jeudi 23 mars, à 18 h 30, au Tam-Tam Café

Oyez ! Oyez ! La Clinique d'accompagnement juridique Droit de cité est fière de vous inviter à son insoupçonné spectacle bénéfique, le « Flânage musical ! » Cette soirée, qui promet d'être des plus diversifiées, se déroulera dans la superbe salle du Tam-Tam Café. Pour l'occasion, plusieurs artistes prendront place sur scène pour vous offrir un évènement musical haut en couleurs ! Le nom de cette soirée de financement a été choisi afin de se rappeler que le profilage social et la judiciarisation des personnes marginalisées sont des problèmes bien présentes à Québec.

Le spectacle est gratuit, mais une contribution volontaire de 10 \$ ou de 30 \$ est fortement suggérée.

La Clinique d'accompagnement juridique Droit de cité a pour mission d'accompagner les personnes marginalisées qui sont judiciarisées dans la régularisation de leur situation juridique ou dans la défense de leurs droits.

## Projection du film *Demain* Le mercredi 29 mars, à 18 h, au Comité populaire Saint-Jean-Baptiste (780, rue Sainte-Claire)

Pour assister au visionnement de ce film, inscrivez-vous auprès de Jenny Cloutier au 418 529-2572, poste 34752. Le film sera suivi d'une discussion citoyenne.

Cette activité est organisée par le Comité de mobilisation Haute-Ville.

## Ateliers féministes à venir !

Voici les prochains ateliers non mixtes à venir dans la programmation du Centre des femmes de la Basse-Ville (380, rue Saint-Vallier Ouest).

### On est donc tannées d'être pauvres !

Même en travaillant, on a de la misère à arriver. Pourtant, il y a beaucoup d'argent dans la société. Qu'est-ce qui fait que ça ne change pas ? Qu'est-ce qu'on voudrait changer pour que ça aille mieux, surtout du côté des femmes ? Créons une ville dans laquelle nous serions vraiment bien.

### Ateliers ouverts, sans inscription.

Ce sont trois rencontres consécutives, les lundis à 17 h 30, à partir du 3 avril. Vous pouvez vous présenter au nombre de rencontres que vous désirez.

### Le jeudi 9 mars, de 13 h 30 à 16 h

#### Une pilule, une autre pilule et encore une autre !

Prendre des médicaments est parfois nécessaire et très important ! Voulons-nous prévenir ou guérir ? La société est souvent en surconsommation de tout. Sommes-nous en train de surconsommer aussi les médicaments ? La vente de médicaments profite à qui ? Venez en discuter avec nous !

### Le jeudi 16 mars, de 13 h 30 à 16 h

#### Rencontre avec une femme voilée

Vous est-il arrivé de croiser une femme voilée dans la rue ? Qu'avez-vous pensé ? Portez-vous un voile ? Avez-vous le goût d'échanger sur ce sujet ? Voici l'occasion avec Amira qui nous parlera de son choix par rapport au voile. Nous avons toutes des idées pour ou contre, et Amira saura discuter ouvertement et sans gêne.

### Le jeudi 23 mars, de 13 h 30 à 16 h

#### Je suis en ménopause,

#### je ne me comprends plus !

Nous aborderons les manifestations de la ménopause et les solutions, médicales ou non, qui s'y rattachent. Cette période de la vie amène parfois les femmes à devoir se définir autrement et à se fixer d'autres objectifs conjugaux et sexuels. Nous explorerons des aspects nouveaux pour maintenir ou redécouvrir une satisfaction sexuelle.

### Le jeudi 30 mars, de 13 h 30 à 16 h Communiquer sainement et librement, une expérience qui fait grandir !

S'exprimer avec bienveillance pour soi et pour l'autre est possible, mais des obstacles nous empêchent parfois d'y arriver. Avec des exercices pratiques, nous apprendrons à les reconnaître pour mieux les transformer.

### Le jeudi 6 avril, de 13 h 30 à 16 h

#### Manger sans se ruiner ? Est-ce encore possible ?

Dans le cadre de la Journée internationale sans diète, nous vous parlerons de bien manger, mais à quel prix ? L'augmentation du prix des aliments nous amène à penser que bien s'alimenter coûte cher. Est-ce vrai ? Venez partager avec nous !

### Le jeudi 13 avril, de 13 h 30 à 16 h

#### Que voyez-vous dans la publicité ?

Nous sommes devenues de plus en plus désensibilisées aux publicités sexistes ! Comment vivre avec le regard stéréotypé de la société envers les femmes ? Comment lutter contre ces préjugés sexistes ? Comment se sentir soi-même ?

### Le jeudi 20 avril, de 13 h 30 à 16 h

#### Quand mes pensées empoisonnent mon quotidien !

Est-ce que nous nous sentons victimes de nos pensées qui menacent notre façon de vivre et nos relations ? Venez en discuter avec nous !

### Le jeudi 27 avril, de 13 h 30 à 16 h

#### Voyage avec des femmes courageuses à travers le temps...

Plusieurs femmes ont mené des combats constants dans un monde où l'égalité n'existait pas ! Laissons-nous transporter à travers leur époque et découvrons la force et le courage de plusieurs femmes qui marquent encore notre présent.

### Le jeudi 4 mai, de 13 h 30 à 16 h

#### Devenir ce que l'on est !

Dans le cadre de la Semaine de la Santé mentale, nous discuterons des obstacles à notre bien-être et notre bonheur. Nous utilisons souvent des mécanismes et des masques pour nous sauver de nous-mêmes. Notre éducation nous a façonnées tels que nous le sommes aujourd'hui, avec ces masques. Découvrons le bonheur d'être soi !

# COMMANDEZ EN LIGNE

ET PASSEZ CHERCHER



DES PLATS  
PRÊTS À MANGER



MAIS AUSSI DES PRODUITS  
PRÊTS À CUISINER



Demandez la liste de nos produits | [lapiazzetta.ca](http://lapiazzetta.ca) | 707, rue Saint-Jean | Québec | 418.529.7489